



**ÊTRE
MEMBRE**

DU SFPQ





ÊTRE MEMBRE DU SFPQ

vous permet de participer
à la vie démocratique
du syndicat, donc, entre autres,
de voter lors des assemblées.

Payer une cotisation syndicale est obligatoire, en vertu du Code du travail, depuis 1977. Mais cela ne fait pas de vous un membre du syndicat.

Pour devenir membre du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), vous devez simplement signer un formulaire d'adhésion. Cette adhésion vous permettra de participer à la vie démocratique du SFPQ.

Les membres reçoivent aussi les trois éditions annuelles du *Journal SFPQ* (version papier).

LE SFPQ

- + de 42 000 membres partout au Québec
- + de 125 sections locales
- + de 35 accréditations syndicales
- + de 1 800 personnes militantes
- + de 120 employés
- 8 bureaux régionaux
- 1 Congrès tous les quatre ans

? **POUR DEVENIR
MEMBRE,**
contactez votre
personne déléguée
syndicale ou votre
exécutif local.

Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec a été fondé en 1962 pour représenter les employés du gouvernement du Québec. Quelques années plus tard, en 1966, le SFPQ, alors affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), signait sa première convention collective. Aujourd’hui, en pleine croissance, le Syndicat représente également les employés de plus d’une trentaine d’organisations parapubliques et compte dans ses rangs plus de 42 000 membres.

Le SFPQ fait partie de l’histoire du Québec, car il a été au cœur des changements des conditions de travail des fonctionnaires (équité salariale, droits parentaux, privatisation des services publics, discrimination), donc des façons de gérer de l’État. L’intégrité matérielle de cette incontournable histoire est préservée au Centre de documentation du SFPQ.

«Les archives de tous les pays, en gardant la trace des actes d’hier et leurs cheminements, éclairent, mais aussi commandent le présent. Ceux qui exercent une responsabilité savent bien qu’on ne définit pas des orientations dans l’ignorance du passé.»

– François Mitterrand
(1916-1996),
ex-président de
la République française

MISSION DU SFPQ

- Défendre les intérêts des membres dans leurs relations avec l’employeur ;
- Défendre les intérêts économiques, politiques et sociaux des membres et le développement de leurs conditions de vie ;
- Promouvoir des services publics comme moyen démocratique de répondre aux besoins de la population ;
- Agir comme un groupe de pression sociale et politique sans appartenance politique, chargé de promouvoir un projet de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l’équité, la solidarité et le progrès de la société.

À QUOI SERT LE SYNDICAT ?

Le SFPQ défend vos intérêts communs.

Grâce à sa persévérance, le Syndicat a gagné des batailles qui font, qu'aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs ont droit à, entre autres : l'équité salariale, le congé de maternité, les droits parentaux, des mesures contre le harcèlement, la prévention, la formation, un lieu de travail sain et sécuritaire; en somme, de meilleures conditions de travail, une meilleure qualité de vie.

Aujourd'hui, l'action syndicale demeure toujours aussi importante et pertinente. Elle évolue au même rythme que la société, sa technologie et son économie. Le Syndicat s'adapte. L'arrivée constante de nouvelles technologies dans les aires de travail, la précarisation de la main-d'œuvre, la volonté des employeurs de toujours faire plus avec moins (la surcharge de travail et ses conséquences physiques et psychologiques) et, notamment, le recours à la sous-traitance occupent quotidiennement les représentants syndicaux. Pourquoi? Pour s'assurer que vous ne perdez pas vos acquis.

SFPQ : un des plus bas taux de cotisation au Québec, soit 1,3 % du salaire hebdomadaire de base.

10 RAISONS DE CHOISIR LE SFPQ

1. Plus de 1800 personnes dévouées pour vous aider
2. Présent partout au Québec
3. Des réponses à toutes vos questions
4. Plus de 2500 recours résolus par année
5. Accès gratuit à tous les services de formation
6. Fonds de grève
7. Services juridiques de grande expérience
8. Taux de cotisation de 1,3 % (en moyenne au Québec: 3,5 %)
9. Comités nationaux des femmes et des jeunes
10. Réputation enviable

Les droits du travail acquis au fil des décennies peuvent être conservés seulement si des militantes et des militants continuent à les défendre.



S'IMPLIQUER

Être membre du SFPQ vous permettra de vous y impliquer. Vous pourrez désormais participer aux assemblées et vous y faire entendre, en plus d'apprendre à mieux connaître votre milieu de travail et les droits dont vous devriez bénéficier.

Votre passion peut aussi vous pousser à vous impliquer davantage en devenant une personne déléguée syndicale. De la sorte, vous serez au cœur de l'action, tout en devenant indispensable pour vos collègues membres du SFPQ. En somme, votre carte de membre vous ouvre les portes de la démocratie.



Demandez à votre personne déléguée syndicale le dépliant intitulé « Dois-je m'impliquer ? ».

LE SFPQ EN TROIS PALIERS

La vie politique du SFPQ se déroule sur trois paliers : local, régional et national.

PALIER LOCAL

En devenant membre du SFPQ, vous faites automatiquement partie d'une section locale. Cette section est dirigée par un exécutif local composé de trois à sept personnes. Celles-ci sont élues par l'assemblée générale locale. Elles occupent des postes à la présidence, à la vice-présidence, à la trésorerie et au secrétariat.

En plus de vous accueillir comme nouveau membre, l'exécutif local est votre première source d'information en ce qui a trait aux avantages sociaux et à l'application des conditions de travail.

Le SFPQ est
une organisation
démocratique :
les membres
prennent les
décisions
et orientent
les actions.



? SECTION

En territoire étendu, une section compte un minimum de 100 personnes et un maximum de 500, alors qu'en milieu urbain à haute densité, le nombre minimal de personnes est de 200. Le SFPQ compte plus de 125 sections, lesquelles sont réparties dans ses huit régions québécoises.

PALIER RÉGIONAL

Ces 22 personnes sont élues par l'assemblée générale régionale. Libérées à temps plein, elles font le lien entre les paliers local et national. Elles occupent des postes à la présidence, à la vice-présidence, à la trésorerie et au secrétariat.

Ces personnes représentent officiellement le SFPQ. Elles voient également à la promotion de la vie syndicale, soutiennent les dirigeants locaux dans la résolution de problèmes et coordonnent, entre autres, l'ensemble des activités de solidarité et de mobilisation de la région.

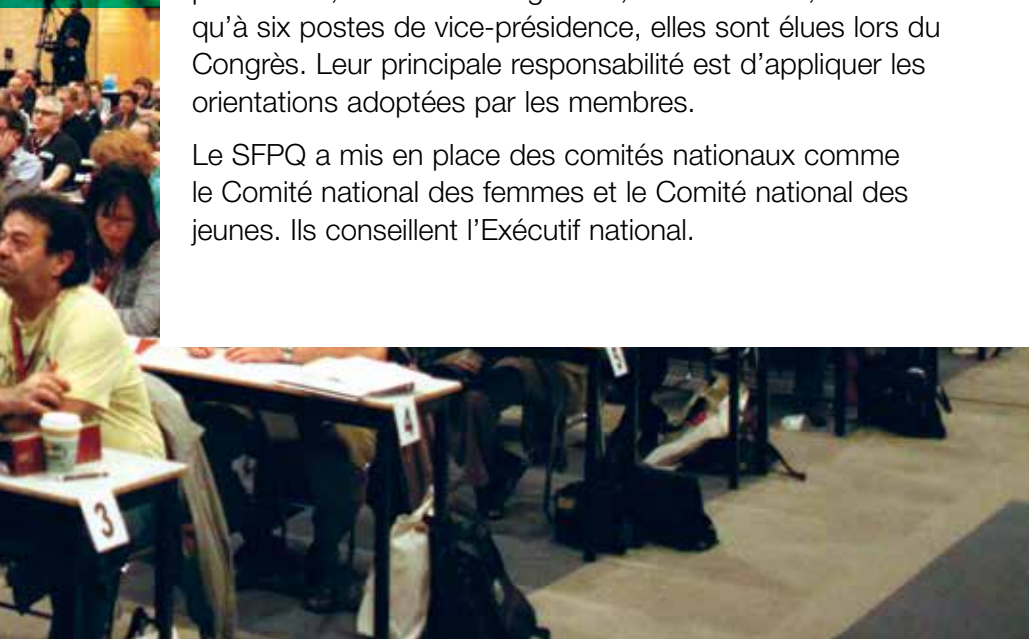
PALIER NATIONAL

Le SFPQ est dirigé par l'Exécutif national, soit neuf personnes libérées à temps complet pendant quatre ans. Attitrées à la présidence, au secrétariat général, à la trésorerie, de même qu'à six postes de vice-présidence, elles sont élues lors du Congrès. Leur principale responsabilité est d'appliquer les orientations adoptées par les membres.

Le SFPQ a mis en place des comités nationaux comme le Comité national des femmes et le Comité national des jeunes. Ils conseillent l'Exécutif national.

Au palier régional, le SFPQ est divisé en huit régions :

1. Québec – Chaudière-Appalaches
1 800 382-6919
2. Montréal – Laval
514 844-4487
3. Montérégie
1 800 265-7445
4. Centre-du-Québec – Estrie – Mauricie
1 800 561-5572
5. Laurentides – Lanaudière – Outaouais
1 800 265-5693
6. Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles
1 888 566-6591
7. Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau – Charlevoix – Haute-Côte-Nord
1 800 561-5032
8. Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec
1 888 797-2844



5100, BOULEVARD DES GRADINS

Le 5100 est le siège social du SFPQ. Pas moins de 120 personnes s'y rendent pour y défendre vos droits, pour y protéger vos acquis, pour vous informer.

Les conseillers syndicaux vous aident en matière :

- de recours liés à
 - l'application des conditions de travail ;
 - la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;
 - l'assurance-emploi ;
 - du harcèlement ;
 - de la violence ;
- d'assurances collectives ;
- de classification ;
- de défense des services publics ;
- d'équité salariale ;
- de mouvements de personnel ;
- de négociation ;
- de régimes de retraite ;
- de relations de travail ;
- de santé et de sécurité au travail ;
- et bien plus.

Outre les conseillers syndicaux, d'autres conseillers travaillent pour vous. Ils font partie d'équipes dédiées :

- à l'action politique ;
- aux communications ;
- à la condition féminine ;
- à la formation ;
- à la mobilisation ;
- à la recherche.



Syndicat de la fonction publique
et parapublique du Québec

5100, boulevard des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4

Téléphone : 418 623-2424
ou 855 623-2424 (sans frais)

communication@sfpq.qc.ca
www.sfpq.qc.ca

Mars 2014

5100



**POUR DEVENIR
MEMBRE,**
contactez votre
personne déléguée
syndicale ou votre
exécutif local.